



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique pour la modification du zonage
d'assainissement sur la commune d'Amoncourt

Le Président de la Communauté de Communes Terres de Saône,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau et des milieux aquatiques,

Vu les articles L123-6 à R123-23 du Code de l'environnement,

Vu les articles L2224-10, R2224-8 et R2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets n°85-452 et 85-453 du 23 avril 1985 pris en application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres de Saône et plus précisément la compétence optionnelle « Assainissement – études préalables à la mise en place des schémas directeurs d'assainissement – réalisation des études de zonage d'assainissement »

Vu la délibération de la commune d'Amoncourt en date du 24/10/2017 approuvant le projet de modification du zonage d'assainissement en préalable à l'enquête publique,

Vu la loi ENE du 10 juillet 2010 et son décret d'application du 29 décembre 2011 relative à l'ouverture des enquêtes publiques à la communication électronique

Vu les pièces du dossier relatif à la délimitation de la zone d'assainissement à soumettre à l'enquête publique sur la communes d'Amoncourt.

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon du 14/11/2018 désignant le commissaire-enquêteur,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la modification du zonage d'assainissement de la commune d'Amoncourt.

Article 2 : Monsieur Jean-Pierre LOUVOT désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon, assumera les fonctions de commissaire-enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'Amoncourt du mardi 08/01/2019 au jeudi 07/02/2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique sera consultable en ligne :

- sur le site internet abritant le registre dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/1084>
- ou sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-1084@registre-dematerialise.fr

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie d'Amoncourt les jours et heures suivantes :

- mardi 08/01/2019 de 10h à 12h
- mardi 22/01/2019 de 16h à 18h
- jeudi 07/02/2019 de 15h à 17h

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées à Monsieur le commissaire-enquêteur :

- par voie postale, à l'adresse suivante : Enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie -70170 AMONCOURT
- par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1084>
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1084@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1084>

Les courriers reçus après le 07/02/2019 – 17 h ne pourront être pris en considération. La boîte mail dédiée sera active du 08/01/2019 – 8h30 au 07/02/2019 - 17h.

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête. L'ensemble des courriels et observations recueillis durant l'enquête seront annexés au registre d'enquête, visés par le commissaire enquêteur et consultables sur le site internet mentionné, dans les meilleurs délais.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres de Saône dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport du Commissaire-enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Amoncourt.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie concernée et de la communauté de communes Terres de Saône et publié par voie d'affiches.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard les 20/12/2018 et 10/01/2019 et certifiées par le Maire concerné, et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête publique.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête publique.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint aux dossiers dès leur parution.

Article 6 : Monsieur le Président de la communauté de communes Terres de Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commissaire-enquêteur
- Monsieur le Préfet de la Haute-Saône
- Monsieur le Maire d'Amoncourt

Fait à PORT-SUR-SAÔNE, le 27/11/2018

Le Président,
Jean-Paul MARIOT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE PORTANT OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE POUR MODIFICATION ZONAGE
ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE D'AMONCOURT

Date de transmission de l'acte : 27/11/2018

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 27/11/2018

Numéro de l'acte : A27112018-001 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 070-200041879-20181127-A27112018-001-AR

Date de décision : 27/11/2018

Acte transmis par : Odile MASONI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme